

Image not found or type unknown



Légitimité d'un controle fiscal et double imposition

Par **reuniongraz**, le **24/02/2009** à **12:43**

bonjour à tous, j'ai un petit souci d'imposition IR
en 2003, j'ai reçu un avis d'imposition au titre de l'IR 2003 de plus de 30 000€ que j'ai acquitté via un échéancier de paiement mensuel sur 2 ans.
puis de 2005 à 2009, j'ai subi un contrôle fiscal sur les exercices 2003, 2004 et 2005.
est-ce légal? le contrôle fiscal peut-il durer aussi longtemps?
ensuite je viens de recevoir ce week-end consécutivement à ce contrôle 3 nouveaux avis d'imposition pour 2003, 2004 et 2005.
est-ce possible? je veux dire comme j'ai déjà reçu un avis IR 2003 et déjà payé l'IR 2003 avec les majorations et taxes ... est-ce que c'est légal à nouveau de recevoir un avis d'imposition pour cette même période?
quelles sont mes possibilités et que me conseillez-vous?
je vous remercie pour vos retours, dans cette attente, un contribuable désabusé